

In Extenso

In Extenso AUDIT

4 rue de l'Abreuvoir
92415 Courbevoie Cedex

Tél : +33 (0) 1 58 58 65 00
Fax : +33 (0) 1 58 58 65 01
www.inextenso.fr

UNAGECIF

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

48 Boulevard des Batignolles
75017 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Siège social : 63 t av Edouard vaillant 92100 Boulogne Billancourt
SAS de Commissariat aux Comptes au capital de 50 000 €

RCS Nanterre 392 437 356 – APE 6920Z – N° d'identification Intracommunautaire TVA FR 91 392 347 356
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Une entité du réseau Deloitte

UNAGECIF

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

48 Boulevard des Batignolles
75017 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2016

Aux administrateurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Courbevoie, le 19 mai 2017
Le commissaire aux comptes
In Extenso IDF Audit

Christophe POINSATTE
Associé

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, abstract shape.